Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220401-DCS11_2022-DE

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 1er avril 2022

DCS11-2022

Le 1er avril 2022, à 12h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de la CU Caen la mer, à Caen, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Joël BRUNEAU, Président, qui préside la séance.

Nombre de délégués en exercice : 132
Quorum requis : 44

Présents : 41
Présents en visio : 23
Pouvoirs : 8
Votants : 72

Excusés : 18

ORGANISATION DE LA CREATION DU FUTUR POLE METROPOLITAIN RESEAU

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, M. Joël BRUNEAU, M. Christian CHAUVOIS, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Xavier DUHAMEL, M. Yannick GERNY, M. Pascal JOUIN, M. Michel LAFONT, M. Marc LECERF, M. Benoît LEREVEREND, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Thierry RENOUF, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pascal SERARD, Mme Béatrice TURBATTE, M. Xavier HAY (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie : M. Sébastien LECLERC

Intercom de la Vire au Noireau : M. Gilles MALOISEL (délégué suppléant)

Communauté de communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Olivier GUILLEMETTE, M. Jacky LEHUGEUR

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Nicolas DELAHAYE, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : Mme Gisèle ALEXANDRE, M. David LAURENT

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Norbert BLAIS, M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Gilbert DUVAL, M. Bernard ENAULT, M. Alain GOBE, M. Rémy GUILLEUX, M. Jean-Luc MOTTAIS, M. Hubert PICARD

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, M. Dominique DELIVET, Mme Régine ENEE, Mme Marie-Françoise ISABEL, Mme Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL

Communauté de communes Isigny Omaha Intercom : M. Patrick THOMINES

Etaient présents en visioconférence :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Ahamada DIBO, M. Joaquim PUEYO

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Hélène BURGAT, M. Christian DELBRUEL, M. Fabrice DEROO, M. Sébastien FRANCOIS, M. Stéphane LE HELLEY, Mme Laurence TROLET

Communauté d'Agglomération Flers Agglo : M. Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Roland COURTEILLE

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Dany TARGAT, Mme Clotilde VALTER

Communauté de Cingal Suisse Normande : M. Didier MAZINGUE

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220401-DCS11_2022-DE

Communauté de Communes Terre d'Auge : M. Yves DESHAYES

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : M. Michel PEYRE

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER

Communauté de Communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Jacques LE BRET

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Michel BANNIER

Communauté de Communes Val es Dunes : Mme Sophie DE GIBON

Communauté de communes Argentan Intercom : M. Frédéric LEVEILLE

Conseil Départemental du Calvados : M. Ludovic ROBERT

Conseil Départemental de l'Orne : Mme Paule KLYMKO

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Pierre SCHMIT (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA)

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR), M. Pierre BRISSET (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Annaïg LE JOSSIC (pouvoir à M. Michel PEYRE)

Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : Mme Sophie GAUGAIN (pouvoir à M. Patrick LERMINE)

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : Mme Martine PIERSIELA (pouvoir à M. Hubert PICARD)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Xavier LE COUTOUR, M. Michel PATARD-LEGENDRE

Communauté d'agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE, M. Jacques COQUELIN, Mme Manuella MAHIER, M. David MARGUERITTE, Mme Odile THOMINET

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY

Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER, M. Marc GUILLAUMIN, M. Georges RAVENEL

Communauté de communes Bayeux Intercom : M. Arnaud TANQUEREL

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Eric DELACRE

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU, M. Patrick DUBOIS, Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Gérard KEPA

Conseil Départemental de la Manche : M. Philippe BAS

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220401-DCS11_2022-DE

ORGANISATION DE LA CREATION DU FUTUR POLE METROPOLITAIN RESEAU

Exposé :

Au cours du mois de janvier 2022, trois rencontres ont eu lieu avec les Présidents d'EPCI et de Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne les 7, 20 et 21 janvier à Alençon, à Carentan et à Caen. L'objectif de ces rencontres était de présenter un bilan des actions du Réseau et d'échanger entre élus sur la perception du Pôle et sur les attentes de ses membres, sur les thématiques de travail et sur le fonctionnement de la structure.

Le Pôle métropolitain avait été créé dans un contexte de réunification de la Basse et de la Haute Normandie pour que les EPCI de l'Ouest de la Normandie parlent d'une même voix. L'Ouest Normandie a des caractéristiques et des spécificités propres, qui diffèrent notamment des enjeux de l'Axe Seine. En 2015, et pour faciliter le fonctionnement de la structure, il avait été décidé de ne créer qu'un seul syndicat mixte pour gérer le Pôle métropolitain « Socle » et le Pôle métropolitain « Réseau ».

Le Pôle métropolitain Réseau a montré son utilité, notamment pour faire valoir les spécificités du territoire de l'Ouest de la Normandie, et c'est un outil qui a été jugé pertinent, notamment dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, de l'application de la Loi Climat & Résilience ou, auparavant, pour les sujets ayant trait à la mobilité. Pour autant, au fil des années, ce mode d'organisation et de fonctionnement a montré qu'il ne paraissait plus pertinent de réunir les membres du Pôle Réseau en même temps que ceux du Socle pour des sujets et des ordres du jour qui concernent parfois plus le Socle et la vie administrative du syndicat que le Réseau.

La relance du Pôle Réseau passe par plus de simplicité et par la mobilisant les membres uniquement sur des sujets Réseau. C'est pourquoi, il a été proposé une organisation différente avec un Pôle Réseau complètement différencié du Pôle Socle. Par ailleurs, pour démontrer l'intérêt que porte Caen la mer à cette coopération avec ses voisins et amis, la CU prévoit de mettre à disposition du Pôle Réseau un collaborateur, ce qui permettra de minorer encore davantage le coût de l'adhésion sollicitée auprès des EPCI membres.

Les trois rencontres de janvier 2022 ont permis aux Président des EPCI et Présidents de Départements (ou leur représentant) de formuler leurs attentes vis-à-vis du Pôle Réseau ainsi que leurs préoccupations et les thématiques de travail sur lesquelles ils souhaiteraient se mobiliser et travailler en commun. Ces échanges fructueux ont permis de mettre en évidence la pertinence des missions et des actions du Pôle Réseau et sa réelle utilité en tant qu'instance de réflexion, de dialogue, d'interconnaissance et de lobbying.

En vue de la création d'un nouveau syndicat mixte pour le Pôle métropolitain Réseau, il est proposé de préparer les documents nécessaires à la création de ce nouveau Syndicat (nouveaux statuts, modèle de projets de délibérations concordantes, plan de communication etc.). L'objectif étant d'obtenir un nouveau Pôle métropolitain Réseau opérationnel au 1er janvier 2023.

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220401-DCS11_2022-DE

Proposition :

Il est proposé :

- D'acter le lancement de la procédure pour la création d'un nouveau syndicat mixte pour le Pôle Réseau.
- De charger le Président de préparer les documents nécessaires à la création de ce nouveau syndicat (nouveaux statuts, modèle de projets de délibérations concordantes, plan de communication, etc.), l'objectif étant d'obtenir un nouveau Pôle métropolitain Réseau opérationnel au 1er janvier 2023.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACTE** le lancement de procédure pour la création d'un nouveau syndicat mixte pour le Pôle Réseau ;
- **CHARGE** le Président de préparer les documents nécessaires à la création de ce nouveau Syndicat (nouveaux statuts, modèle de projets de délibérations concordantes, plan de communication etc.), l'objectif étant d'obtenir un nouveau Pôle métropolitain Réseau opérationnel au 1er janvier 2023 ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du pôle métropolitain, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Le Président

Joël BRUNEAU

PÔLE MÉTROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE
*